



26.03.2021

Informations destinées aux parents

dont les enfants sont pris en charge dans les garderies ou dans les crèches

Informations destinées aux organismes responsables, à la direction et au personnel

des garderies et des crèches

Accueil de jour des enfants après les fêtes de Pâques

L'accueil de jour des enfants en Rhénanie du nord Westphalie continuera à être restreint après les fêtes de Pâques, au moins jusqu'au 11 avril 2021.

Les consignes de l'ordonnance relative à la prise en charge des enfants pendant la pandémie du corona restent en vigueur. Cela signifie que les adultes doivent garder une distance de 1,5 mètre entre eux. Si la distance minimale ne peut pas être respectée, les adultes doivent porter une protection bucconasale médicale. Des mesures d'hygiène appropriées doivent être prises et une traçabilité doit être assurée.

Pour les garderies, les règles suivantes s'appliquent :

- Dans toute la région, il faut faire des groupes séparés et donc avoir des locaux définis (avec toujours les mêmes enfants) et, en règle générale, un personnel qui ne change pas.
- Afin de pouvoir mettre en place la séparation des groupes, la capacité d'encadrement dans les garderies d'enfants est réduite à 10 heures par semaine. Cela s'applique dans toute la région. Dans la mesure où les ressources en personnel le permettent et où l'on peut exclure une surcharge au niveau de la situation globale de l'établissement, des volumes d'encadrement plus importants sont également possibles. L'organisme responsable ou l'établissement décide de la conception

Pour les crèches les règles suivantes s'appliquent :

- La prise en charge des enfants dans les garderies se fait uniquement dans le cadre des contrats de garde. Dans les crèches de taille importante, les personnes chargées d'un groupe d'enfant et les enfants de ce groupe doivent être si possible séparés des autres groupes pendant toute la durée de la garde quotidienne.

Comportement à adopter en cas de symptômes de maladie :

Le principe reste le même : les enfants malades n'ont pas leur place dans les crèches, ni dans les garderies ! Selon l'appréciation des parents, de l'institution ou de la garderie, les enfants qui ont de la fièvre et/ou qui présentent des symptômes, qui pourraient avoir comme origine une maladie aiguë, infectieuse et contagieuse, ne seront pas pris en charge. Il convient donc de faire expressément appel aux parents pour que, dans ce cas, ils ne mettent pas leurs enfants à la garderie. Cette mesure vise à protéger les employés de la garderie ainsi que les autres enfants. Dans ce cadre, la règle suivante est toujours valable : l'institution ou la garderie peut refuser de prendre en charge un enfant, dans la mesure où il présente selon eux des symptômes de maladie, qui excluent une prise en charge de manière responsable. En cas de rhume sans qu'il y ait d'autres signes de maladie, les enfants doivent rester en observation pendant 24 heures à la maison, comme cela a toujours été le cas. Si aucun autre symptôme n'apparaît, l'enfant peut alors être de nouveau pris en charge. Les recommandations relatives à la gestion des symptômes de maladie chez les enfants doivent continuer à être scrupuleusement appliquées.

**Ministère de la jeunesse, de la famille de l'immigration et de l'intégration
de la région Rhénanie du nord Westphalie**